



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**MATERION**

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Niobium Chloride (NbCl <sub>5</sub> )
Numéro d'identification	10026-12-7 (Numéro CAS)
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de document	N-MSDS0018
Date de publication	le 04-Mai-2015
Numéro de version	01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Donnée inconnue.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Nom de la société	Materion Advanced Chemicals Inc.
Adresse	407 N. 13th Street 1316 W. St. Paul Avenue Milwaukee, WI 53233 États-Unis
Division	Milwaukee
Téléphone	414.212.0257
adresse électronique	advancedmaterials@materion.com
Personne à contacter	Noreen Atkinson

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé	Pas de classification pour les dangers sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Donnée inconnue.
Principaux symptômes	Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient :	Niobium Chloride
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	La substance ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

Prévention	Donnée inconnue.
Intervention	Donnée inconnue.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette  
Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers                      Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Niobium Chloride	100	10026-12-7 233-059-8	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD :</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				

## SECTION 4: Premiers secours

Informations générales              Donnée inconnue.

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation**                              Donnée inconnue.

**Contact avec la peau**                Donnée inconnue.

**Contact avec les yeux**                Donnée inconnue.

**Ingestion**                                Donnée inconnue.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés      Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires      Donnée inconnue.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie        Donnée inconnue.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**      Donnée inconnue.

**Moyens d'extinction inappropriés**    Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange                              Donnée inconnue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers**      Donnée inconnue.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**                Donnée inconnue.

**Pour les secouristes**                      Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement                      Donnée inconnue.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage                      Donnée inconnue.

6.4. Référence à d'autres sections                                      Donnée inconnue.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger                                      Donnée inconnue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités                      Donnée inconnue.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Islande. LEP. Règlement 154/1999 sur les limites d'exposition professionnelle

Matière	Type	Valeur
---------	------	--------

Niobium Chloride (CAS 10026-12-7)	VME	0,5 mg/m <sup>3</sup>
-----------------------------------	-----	-----------------------

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Donnée inconnue.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Donnée inconnue.

**Protection des yeux/du visage** Donnée inconnue.

#### Protection de la peau

- **Protection des mains** Donnée inconnue.

- **Divers** Donnée inconnue.

**Protection respiratoire** Donnée inconnue.

**Risques thermiques** Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène** Donnée inconnue.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Donnée inconnue.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** Solide.

**Forme** Donnée inconnue.

**Couleur** Donnée inconnue.

**Odeur** Sans objet.

**Seuil olfactif** Donnée inconnue.

**pH** Donnée inconnue.

**Point de fusion/point de congélation** Donnée inconnue.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Donnée inconnue.

**Point d'éclair** Donnée inconnue.

**Taux d'évaporation** Donnée inconnue.

**Inflammabilité (solide, gaz)** Sans objet.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

**limite inférieure d'inflammabilité (%)** Donnée inconnue.

**limite supérieure d'inflammabilité (%)** Donnée inconnue.

**Pression de vapeur** < 0,0000001 kPa à 25 °C

**Densité de vapeur** Donnée inconnue.

<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (autre)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Formule moléculaire</b>	Cl5Nb

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Donnée inconnue.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Donnée inconnue.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Donnée inconnue.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Donnée inconnue.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Informations générales</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Donnée inconnue.
<b>Contact avec la peau</b>	Donnée inconnue.
<b>Contact avec les yeux</b>	Donnée inconnue.
<b>Ingestion</b>	Donnée inconnue.
<b>Symptômes</b>	Donnée inconnue.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Donnée inconnue.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Donnée inconnue.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Donnée inconnue.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Donnée inconnue.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée inconnue.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Donnée inconnue.
<b>Emballage contaminé</b>	Donnée inconnue.
<b>Code des déchets UE</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Regulation (EC) No. 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer, Annex I, as amended**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation**

Non réglementé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Other EU regulations**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Réglementations nationales** Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Donnée inconnue.

**SECTION 16: Autres informations**

**Liste des abréviations** Donnée inconnue.

**Références** Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange** Donnée inconnue.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15** Aucun(e)(s).

**Informations de révision** Aucun(e)(s).

**Informations de formation** Donnée inconnue.